L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI-MATIN, 12 AVRIL 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 12 AVRIL 1871.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir nos annonces.

Par [illegible], à 10 heures [illegible], rue de Chartres No [illegible], entre Hôpital et Quartier—Tout l'ameublement de [illegible], un service en porcelaine et un piano Pleyel.

Par Eug. Tourné, à 10 1/2 heures, au Importers' Bonded Warehouse, rue Peters, entre Conti et St-Louis — Champagne, vin rouge, vin Alicante et riz.

Par D. E. Morphy, à leur magasin d'encan, No 47, rue des Magasins, à 11 heures — Gobelets, [illegible], carafons, lampes, cheminées, tubes à gaz, etc.

Par O. Valeton, sur la Levée, au pied de la rue de l'Hôpital — Limons et oranges. Sur la Levée, en face de la rue des Ursulines — Limons, oranges, fromages, macaroni, huile, vins, etc.

Par D. E. Morphy, au magasin No 47, rue des Magasins — Marchandises sèches et articles divers.

Par Hoffman, Marks & Co—Au No [illegible] de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par Derbès & Jourdan, à 10 heures et demie, au No 101 de la rue Royale, au-dessous de l'Hôtel St-Louis — Un assortiment complet de meubles de choix.

ATTENTION!

Riz! Riz! — Vente de 150 sacs riz, pour compte de qui il appartiendra, par Eugène Tourné.

Verrerie. — Voyez l'annonce de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MÉLANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Tourné, 20 rue Vieille-Levée.

THÉATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Lady Audeley's Secret.

ST-CHARLES.—Minnie's Luck.

La Reconstruction.

Il y a longtemps que nous avons dit qu'il eût été plus généreux de la part du Congrès de laisser les États confédérés sous un gouvernement militaire que de leur imposer le régime de la reconstruction. C'était bien assez en effet, de les avoir aux trois-quarts ruinés par l'abolition de l'esclavage, qui entraînait une perte de quatre milliards, de leur faire supporter leur part de la dette fédérale et le fardeau des impôts nationaux, il ne fallait pas ajouter à toutes ces rigueurs en livrant ces États à la merci d'aventuriers avides de s'enrichir et qui ont mis à profit le pouvoir que leur a donné la reconstruction pour achever la ruine des États du Sud.

Ce n'est pas exagérer que d'évaluer à un demi-milliard de dollars les dommages causés aux cinq États du Sud par ces gouvernements de hasard. Il n'est donc pas surprenant de voir les contribuables de la Caroline du Sud réduits à demander comme le seul moyen de salut qui leur reste, que le gouvernement de leur État soit retiré des mains de ceux qui s'en sont emparés et placé sous le contrôle direct du gouvernement fédéral à Washington. Pour que la Caroline du Sud, connue pour son attachement à la doctrine de la souveraineté des États, en soit arrivée à formuler une pareille demande, il faut que sa situation soit bien désespérée.

Mais une pareille demande n'a pas de chances d'être accueillie. Le parti radical se soucie fort peu de réformer les abus causés par son arbitraire. Il tient, au contraire, au maintien des gouvernements issus de la reconstruction et peu lui importe que ces gouvernements ruinent les États qu'ils administrent, pourvu qu'ils continuent à lui envoyer des Représentants ou des Sénateurs radicaux. River de nouveau par des lois additionnelles de répression, les fers dont ont été chargées les populations du Sud, telle est l'unique préoccupation du parti qui possède le pouvoir à Washington et qui veut, à tout prix, le conserver.

Si le gouvernement de Washington administrait lui-même, par ses délégués, les États du Sud, il ne pourrait leur permettre de voler ouvertement comme le font les soi-disant élus du peuple, et la responsabilité directe qui lui incomberait, lui imposerait certains ménagements. Avec le système actuel, au contraire, il décline toute responsabilité dans le pillage systématique de la fortune des États, dans les vols effectués comme avec des formes soi-disant légales. Il se contente de nier les méfaits et les abus des gouvernements d'État et il demande des lois contre les Ku-Klux, afin de pouvoir appuyer les fraudes électorales et empêcher les populations de reconquérir leur libre arbitre.

M. Grant a eu plus raison qu'on ne l'a généralement pensé, d'établir un parallèle entre l'Allemagne reconstruite par Guillaume et l'Union reconstruite par le parti radical. Les Prussiens gouvernent le Hanovre et les autres États annexés comme les Yankees, importés par les armées fédérales, gouvernent les anciens États confédérés. Mais l'avantage est encore du côté de la Prusse, car nous ne croyons pas que le Hanovre ait été aussi maltraité que l'a été la Louisiane, ou la Caroline du Sud ou tout autre État du Sud. La raison en est que les administrateurs du Hanovre relèvent directement de Berlin et sont soumis à un contrôle sérieux, tandis que les gouverneurs et les législatures du Sud, s'entendant comme larrons en foire, n'ont de comptes à rendre à personne et peuvent impunément gaspiller et voler, certains qu'ils sont, en cas de soulèvement des populations indignées, d'être soutenus par les forces de terre et de mer des États-Unis.

Telle est la situation faite au Sud par la reconstruction; elle est injustifiable et intolérable, mais son maintien semble être considéré par le parti au pouvoir comme nécessaire à la prolongation de sa propre existence, et voilà pourquoi ce parti, loin de remédier aux légitimes griefs du peuple du Sud, ne songe qu'à augmenter le poids de ses chaînes!

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Depuis tantôt deux ans que Mme Dumestre est attachée à notre scène, l'estime que les habitués de l'Opéra et le public tout entier professent pour son talent et sa personne n'a cessé de se fortifier chaque jour, et de s'accroître.

Mme Dumestre a donné tant de preuves de l'élévation et de la souplesse de son talent de cantatrice et de comédienne, que les sympathies générales, en se portant sur elle, ne pouvaient rencontrer une artiste qui en fût plus digne.

Aussi avec quel empressement le public ne saisira-t-il pas l'occasion que lui offre le bénéfice de Mme Dumestre, pour donner à cette charmante artiste un éclatant témoignage des sentiments dont il est animé à son égard!

Cette représentation aura lieu, mardi prochain, 18 avril. L'ouvrage choisi par la bénéficiaire est le *Don Juan* de Mozart. Véritable bonne fortune pour les dilettanti! Mme Dumestre remplira le rôle de Zerline, et M. Dumestre celui de Don Juan, un de ses grands succès d'Europe. M. Castelmary jouera Leporello, qu'il a aussi tenu avec distinction à l'Opéra, et les autres rôles seront, conséquemment, distribués ainsi: Dona Elvire, Mlle d'Ebelsberg—Dona Anna, Mme Sandi—Don Ottavio, M. de Keghel—Le commandeur, M. [illegible]—Masetto, M. Vallée.

Voilà qui promet, bien mieux, qui assure une belle reprise de l'immortel chef-d'œuvre de Mozart.

Demain, jeudi, deuxième représentation des *Amours du Diable*, opéra féerie, de Grisar.

☞—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

☞ C'est frais et coquet ce chapeau : il vient du Robert E. Lee.

Nettoyage de Panama sans acide.

☞ Contrariétés, ne dominez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 26, rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus souple et le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent ouvrage.

☞ Voulez-vous gagner de l'argent vendeurs et colporteurs? achetez de la chapellerie au Robert E. Lee.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil dont, sieur, le fil sans pareil est celui de Williston, (*Williston's noted Sea Island Spool Cotton*), qui se vend rue des Magasins, No. 26. Il excelle celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

☞ Où courez-vous donc ainsi? — Au Robert E. Lee pour acheter des chapeaux presque pour rien et faire remettre mon Panama à neuf.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont tous que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

☞ Le Second District se réveille, c'est prouvé par la vogue croissante de la Chapellerie ROBERT E. LEE, coin Royale et St-Louis.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 159, à la Nlle-Orléans.

☞ Grâce au ROBERT E. LEE, les familles font des épargnes, chapeaux presque gratis coin St-Louis et Royale.

ASSEMBLEE NATIONALE.

Séance du 21 mars.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. Martel, député de la Meurthe, dans laquelle celui-ci déclare que les représentants de son département, en présence du vote émis par la Chambre dans sa séance du 11 mars, pour engager ceux-ci à ne pas persister dans leur démission, consentent à déférer à cette invitation unanime et à reprendre leur siége. —Approbation.

M. George (des Vosges) et Bamberger (de la Moselle) retirent aussi leurs démissions.

M. le Président. — Le général Trochu a déposé par écrit la proposition qu'il avait faite hier oralement à la tribune.

Elle est ainsi conçue :

Art. 1er. Le meurtre du général Clément Thomas est un deuil public auquel la France doit s'associer.

Art. 2. La famille du général Lecomte est adoptée par le pays. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la proposition de M. de Lasteyrie.

M. de Lasteyrie lit le rapport de la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement pour les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. Ce qu'il faut avant tout, dit l'honorable membre en finissant, c'est l'union et la fermeté dans les actes.

Voici la proclamation que nous avons rédigée. Il la lit. Elle se termine par ces mots : *Vive la France!*

M. le Président. — Que ceux qui sont d'avis d'adopter la proclamation veuillent bien se lever.

Tout le monde se lève.

M. Cochery. — Nous demandons le scrutin de division. — Non! non!

Personne ne se lève à la contre-épreuve.

M. Millière prononce quelques paroles que le bruit ne nous permet point d'entendre.

M. Peyrat.—Je demande qu'on ajoute aux mots : Vive la France! ceux-ci : Vive la République!—Non! non! à droite.—Tumulte indicible. Cris : A bas les rouges!

Le président ne peut rétablir le silence.

M. de Lorgeril.—Je demande la parole—Les représentants s'assoient.

M. Langlois—A la tribune, monsieur de Lorgeril.

M. Bethmont.—On ne peut modifier une œuvre acceptée dans son ensemble. D'ailleurs, l'épreuve est commencée.

M. Thiers.—Je demande la parole.—Il monte à la tribune.—Non! non! à droite.—Tumulte général. On n'entend rien.

M. Thiers descend de la tribune.

A gauche.—Montez à la tribune, monsieur Thiers.

Les députés à gauche disent qu'ils n'ont pas compris l'épreuve.

M. Thiers remonte à la tribune.—Rumeurs à droite.

M. le président—M. le président du conseil demande la parole.

A droite—Sur quoi?

M. le président.—Le président du conseil a toujours le droit de parler.

M. Thiers.—Apparemment vous devez supposer que si je demande la parole c'est que je crois que ce que j'ai à vous dire mérite d'être entendu. Je n'accepterais pas le pouvoir sans cela. La proclamation est acceptée, on ne doit pas la modifier, même par une ambition qui serait très légitime. —Bruit à droite.

Je dis, non pas qui est légitime, mais qui pourrait être très légitime, je vous prie, messieurs, de songer à la gravité de la situation; on ne peut la dominer que par le calme et le respect de toutes les opinions. Si nous sommes unis, nous serons la France entière contre le parti du brigandage. Il ne faut pas que l'Assemblée se laisse dominer par l'esprit de parti. Je connais la situation, et si je vous arrête, je sais pourquoi. La France croit à nous, mais il ne faut pas qu'un parti de l'Assemblée ne puisse pas parler. Vous diminuez le résultat du vote en refusant la parole aux opinions dissidentes.—Rumeurs.

A droite.—On ne l'a pas refusée.

M. Thiers.—On ne l'a pas refusée, tant mieux; maintenant laissez-la moi. Sachez que je vous rends un plus grand service que vous ne pensez. Il faut savoir tenir compte du sentiment d'autrui. Moi qui n'ai d'autre force que celle que vous m'avez donnée, qui vous ai réunis ici, je vous ai entourés d'une armée fidèle et en sûreté, de façon à ce que la France soit derrière vous. Je ne partage en rien les opinions de M. Millière—il le sait, vous le savez,—et néanmoins je crois que vous devez lui accorder la parole. (Aux voix!—Murmures violents à droite.)

Je vous prie de m'écouter, comment vous refusez d'entendre quelqu'un ici, et vous ne savez pas ce qu'il veut vous dire? (Oui. —Interruptions.) Soyez sûrs que dans le pays vous n'ajoutez pas à votre autorité en interrompant le chef du pouvoir exécutif. (Bravos à gauche.)

Je ne recherche les applaudissements de personne, je voudrais votre approbation, messieurs (à la droite). Sachez-le, si vous voulez me remercier, je ne demande pas mieux. (Non! non!) Écoutez donc M. Millière. J'espère qu'il sera digne par ses paroles de la liberté que vous lui laissez.

M. le président.—Je descendrai du fauteuil le jour où je ne pourrai pas maintenir la parole parce qu'il l'a demandée entre deux épreuves. Il n'y a rien en discussion. Je ne consentirai à lui donner la parole que sur un fait précis et conformément au règlement. Il peut maintenant répondre à un membre du gouvernement.

M. Millière—J'ai déjà remercié le président du pouvoir exécutif des efforts qu'il a faits pour obtenir qu'on me donnât la parole. J'avais eu le soin de me faire inscrire au secrétariat pour discuter les conclusions du rapport. Dans le tumulte qui s'est produit, M. le président n'a pas entendu que je demandais la parole; je la demandais pour vous dire que nous sommes dans la situation la plus critique que nous ayons traversée. Je n'ajouterai rien à propos de la proclamation, il y a des expressions malheureuses que j'aurais voulu voir disparaître. (Rumeurs.)

M. Vacherot.—Je monte à la tribune au nom d'un parti républicain qui se déclare satisfait de la proclamation qui vous a été lue. Je crois que le moment n'est pas venu de rompre le faisceau de forces que nous avons dans les mains. (Bravos à droite.)

M. Louis Blanc.—Je suis complètement de l'avis de M. Vacherot sur ce point qu'il ne faut pas rompre le faisceau de forces que nous avons dans les mains, et, si je m'associe à la demande d'adjonction des mots : Vive la république! à Vive la France! c'est justement en faveur de l'union, qui est le salut du pays. Comme commentaire, je vous rappellerai le mot d'un homme que vous ne désavouerez pas; il est surtout vrai dans ces circonstances : "La république est le gouvernement qui nous divise le moins."

M. le président.—L'incident est clos.

Proposition de M. Pelletan disant que les funérailles de M. Kuss, maire et député de Strasbourg, seront faites aux frais de l'État—Adopté.

Proposition relative à la modification de la loi électorale et tendant au vote à la commune—Adopté.

M. Schœlcher—J'ai le chagrin d'annoncer à l'Assemblée que la mission que M. Clémenceau et moi nous avions ambitionné de remplir n'a pas eu de succès. Nous avons été à l'Hôtel-de-Ville, nous avons fait connaître au comité que nous demandions la liberté du général Chanzy. Nous sommes convenus avec ce comité [illegible] de comité. [illegible] fait attendre pendant plus d'une heure.

Un chef de bataillon, nous voyant prêts à quitter la salle, très mécontents de ne pouvoir exposer nos raisons pour la mise en liberté du général, nous a amené un membre du comité, qui nous a dit que la majorité des membres avait résolu qu'il n'y avait pas lieu d'élargir le général. Je suis venu mourir, a-t-il ajouté, que le général Chanzy est en sûreté, et comme nous quitterons le pouvoir dans deux jours, vous en ferez alors ce que vous voudrez.

Permettez-moi d'ajouter un mot. Paris souffre de l'état de choses actuel—Murmures.

Je parle avec modération, vous pouvez m'entendre. Je dis que Paris est à cette heure sans gouvernement. Tous les hommes qui demandent l'ordre par la liberté et dans la liberté ne demandent qu'à se ranger autour d'un gouvernement.

Un membre à droite.—Qu'ils viennent ici!

Un autre membre.—Le gouvernement est à Versailles et non à Paris.—Oh! oh! [illegible]

M. le président.—Voici l'ordre du jour motivé déposé sur mon bureau :

[illegible]

L'Assemblée nationale, attendu : [illegible]

La ville de Paris rentrera dans le droit commun quant à l'administration municipale.

M. Thiers.—Il est vrai que la question a une énorme gravité; nous comprenons l'intérêt qu'on lui porte. Voulez-vous dire à la population de Paris qu'elle sera traitée comme le reste de la France? Oui. Mais la France ne veut pas subir le joug de Paris, sachez-le.—Applaudissements à droite.

Le droit commun, nous ne pouvons l'accepter qu'expliqué. Sous le dernier régime,

Paris n'avait pas de conseil électif. Il était administré par une commission nommée par le préfet de la Seine. Si vous entendez par droit commun que Paris sera administré par ses habitants, je suis de votre avis.

Mais si vous voulez dire que Paris sera gouverné comme une ville de 4,000 âmes, non! Il faut combiner les mesures pour organiser le système applicable aux Parisiens avant de faire la loi. Un Paris a besoin de cette garantie qu'il aura un conseil municipal comme toutes les villes, nous le lui donnerons, mais si Paris entend se mettre l'égal de ses anciens, nous aimons trop Paris pour le vouloir. Donnez-nous donc peu de temps, Paris se gouvernera avant peu lui-même. Nous ne demandons que le temps nécessaire pour préparer le projet de loi.

M. Louis Blanc.—Nous nous associons de tout cœur aux paroles du chef du pouvoir exécutif; mais c'est parce qu'il faut à Paris un centre autour duquel puissent se rallier tous les bons citoyens qu'il faut se hâter de donner à Paris un conseil municipal.

A droite.—Mais oui! mais oui! Et alors que l'Assemblée le déclare immédiatement.

M. Clémenceau.—Je remercie le chef de l'exécutif de ses déclarations; mais il demande du temps et c'est le temps qui nous manque. Il est vrai qu'on ne peut pas faire une loi précipitée, mais ne pourrait-on pas faire faire, dans un bref délai, les élections municipales et faire la loi ensuite?

A droite.—Allons donc! allons donc!

M. Clémenceau.—Mais si je parle ainsi, membre de la commission, c'est que je ne veux pas livrer mon pays à la guerre civile. Peut-être avez-vous peur d'avoir l'air de pactiser avec l'émeute. Mais si le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville est aboli, il y aura demain des élections à Paris. Je tiens à venir dégager ici ma responsabilité des malheurs qui pourront suivre. Si vous ne votez pas cette loi à bref délai, nous allons à l'abîme, sachez-le.

A droite. — La clôture! la clôture!

Un membre. — Y a-t-il à Paris des listes électorales régulières? (Oui! à gauche.) Nous accorderons à Paris de rentrer dans le droit commun, quand il y sera rentré lui-même.

M. L'amiral Saisset. — J'ai été appelé au commandement en chef des gardes nationales de la Seine, et immédiatement j'ai écrit aux maires que, si j'étais fort de leur autorité, je pourrais ranger autour de mon drapeau tous les bons citoyens.

Après cela, j'ai écrit à une commune de m'envoyer deux bataillons pour m'emparer de l'Élysée et du ministère de l'intérieur. Ils n'ont pas voulu venir. Mais il y a pourtant péril en la demeure. On fait des réquisitions à domicile; on arrête des citoyens. Le général Allard a été pris comme otage, sa femme aussi, m'a-t-on assuré.

On m'a dit à Paris que, après avoir été abandonné par l'assemblée (murmures), on n'avait su autour de qui se ranger. Je suis arrivé à avoir 300 hommes à ma disposition, ce n'est pas avec cela que l'on vient à bout de la situation. Oui, la situation est terrible, l'insurrection est capable de tout. Je parle en homme qui sait les choses. Écoutez-moi, donnez toute facilité à Paris de faire des élections municipales; que les élections aient lieu après-demain.—Rumeurs.

Il y a deux jours que je suis au milieu de tout cela, et je rougis d'avoir été obligé d'y être. Je suis prêt à aller combattre les insurgés avec vous, mais il faut songer qu'il y a là cinq cent mille femmes et enfants innocents.

M. Tolain.—Il me semble qu'après toutes ces explications, toutes vos illusions devraient disparaître. Si vous voulez éviter la guerre civile, donnez aux maires et aux députés de Paris le moyen d'agir. Il faut vous incliner si vous voulez sauver Paris et la République.—Oh! oh! la République!

Je ne discute pas, à tort ou à raison, l'insurrection..... (Rumeurs) à tort; oui, j'avais cru l'insurrection juste, je serai à l'Hôtel-de-Ville.

J'ai fait tous mes efforts pour rétablir l'ordre dans Paris, moi qui ne suis pas, vous le savez, un partisan déclaré de l'ordre. (Rumeurs.) Mon nom d'insurgé pas précisément les opinions conservatrices, ce qui ne m'empêche pas de vouloir l'ordre dans les esprits et dans la rue. Si vous voulez sauver la population de Paris, cette population qui, depuis six mois, a souffert de toutes les misères, et qui est émue à cette heure, accordez-nous d'apporter à Paris la certitude que dans quelques jours il pourra faire des élections municipales.

Un membre trouve la proposition peu opportune. — Oh! oh!

M. Thiers. — Paris se plaint de n'être pas représenté comme les autres villes de France; il a raison! Mais nous lui demandons de reconnaître l'impossibilité absolue où nous nous trouvons de satisfaire sur l'heure à ses vœux. Il faut combiner un système; nous le combinerons le plus tôt possible. Comment, voulez-vous qu'en vingt-quatre heures on fasse un projet de loi aussi grave? Croyez-vous que les hommes qui occupent Paris, qui ont tué Thomas, l'ami de la République.....

M. Jules Favre.—Proscrit de décembre!

M. Thiers.—Qui ont pris Chanzy comme otage, et qui ont commis une faute, c'est lui qui en répondra. Croyez-vous que ces gens-là vous écouteront, vous Lockroy, vous Clémenceau? Et pourtant, si vous n'êtes pas républicains, qui le sera? On nous avait dit que l'amiral Saisset avait été acclamé sur le boulevard, nous le nommons général en chef.

L'amiral Saisset—On m'a condamné à mort.

M. Thiers.—Et éclaircissons la situation. Qu'avons-nous à Paris? On vous avait dit qu'on vous rendrait les canons, je n'étais pas de cet avis. Je consentis à patienter. Alors on vint nous dire : Comment, vous apportez le spectacle de ces bouches à feu braquées sur Paris, menaçant les affaires et arrêtant les Prussiens sur le sol de la France!

Nous nous sommes entendus avec vous (à gauche), vous nous avez dit : On va vous les rendre. On ne les rendit pas, je résolus de les enlever, et j'aime mieux avoir été vaincu que d'avoir refusé de combattre. Si nous avons été vaincus d'ailleurs, c'est qu'il y a eu confusion; les troupes se sont entourées de femmes et d'enfants, elles ne tirent pas.

En 48, le gouvernement qui n'était cher est tombé pour le même fait. Alors sur-le-champ j'ai enlevé les troupes à ce chaos, je les ai portées de l'autre côté de la Seine; et là elles faisaient respecter la loi; le général d'Aurelles avait bien demandé dix mille gardes nationaux pour les faire battre à côté de l'armée active; ils ne se sont pas présentés. Paris ne voulant pas se sauver, nous avons pensé à la France et à vous.

C'est à cause de cette résolution que nous avons sauvé l'armée, que nous avons trouvé un lieu de réunion protégé par une armée fidèle à la France entière. (Bravos.)

Nous savons que Paris a sauvé l'honneur de la France, mais nous ne devons pas sacrifier notre droit.

Paris ne nous a pas aidés à le délivrer des insurgés. Paris nous a donné le droit de préférer la France à lui. Et pourtant nous viendrons au secours de Paris quand nous le pourrons. (Murmures à gauche.)

Non, je vous mets au défi de faire un projet de loi que ces gens-là accepteront! Quand l'assassinat n'a pas ouvert les yeux à Paris, le projet de loi ne les lui ouvrira pas.

M. Tolain. — Nous avons protesté le jour même des assassinats; nous le leur avons dit.

M. Thiers. — Oui, Paris sera représenté; nous ferons une loi, — peut-être peu conforme à nos idées, — mais nous la ferons dans espoir, pour que ces hommes ne prétendent plus de leur aveuglement; ce n'est pas par la raison qu'on les désarme. Ce qui les désarmera ce sera l'attitude ferme et calme de cette Assemblée et l'attitude de la France entière. A un moment, ils se trouvaient isolés; et alors nous voulions que Paris se sauve lui-même; et ce n'était pas quand il offre 300 hommes à l'amiral Saisset qu'il semble disposé à le faire.

Nous ne voulons pas attaquer Paris; qu'il nous ouvre les bras, nous lui ouvrirons les nôtres. Paris a des droits, nous ne lui refuserons pas de les reconnaître, mais ne vous payez pas d'illusion; car, la loi faite, je vous défierais de la mettre à exécution.

M. Clémenceau. — Le chef du pouvoir vous a expliqué comment il avait été amené à être la cause première des événements qui se sont produits. — Rumeur générale.

M. Jules Favre.—C'est un acte d'accusation. Tout à l'heure, le président du conseil vous disait : Que Paris fasse un signe, nous serons avec lui. Nous n'avons jamais cessé d'être avec lui. Mais le temps presse, c'est par des actes énergiques qu'il faut combattre le mal. Les citoyens de Paris n'acceptent qu'en frémissant le joug honteux qu'on leur impose. Des journaux ont donné un grand exemple. Alors ils ont sous le couteau des assassins, ils ont signé la protestation suivante.

(Il lit la protestation des journaux et des signataires.)

Vous voyez que la presque unanimité la presse de Paris a protesté contre le coupable attentat dont Paris est victime. Et, pour ce qui est de la question que vous débattons, je le déclare, qui Paris doit avoir sa représentation. Nous avons préparé, de concert avec le ministre de l'intérieur un projet de loi dans ce sens. S'il ne s'agissait que de rendre à Paris la liberté des élections, sa majorité de cette assemblée rendrait à Paris des droits hors de discussion. Mais ces questions ne doivent pas être débattues à Paris. [illegible]

Il y a des doctrines funestes qu'on ne peut [illegible] matérialisme [illegible] au-dessus du suffrage universel. Avec cela on peut faire croire à Paris qu'il pourrait son individualité propre, vivre de sa vie particulière, et il est triste après tout de [illegible] membres et de l'estomac.

Comment donc! Paris voudrait-il se séparer de la province, des ravages, [illegible] [illegible] Comment Paris voudrait-il soutenir cette erreur [illegible] [illegible]

[illegible]

Est-ce que cette situation de Paris n'est pas la guerre civile? Les réquisitions ont commencé; nous allons voir le désordre tout entier s'étendre par la faute de ceux qui n'ont pas su maintenir les droits point de [illegible]. Si le gouvernement a quitté Paris, c'est pour sauver Paris. Mais que l'émeute le sache bien, et le gouvernement est à Versailles, c'est avec espoir de retour.

Que l'émeute le sache bien, elle qui [illegible]

que nous savons si nous n'étions pas le droit pour la répression de faire appel à l'étranger. Comment devons caution de notre solvabilité, après des bassesses perfides? Il sont venus nous demander, avec M. Thiers, si nous ne voulions pas continuer à traiter avec les Prussiens. (Bravos.)

Il ne faut pas rire d'affaires aussi sérieuses, et, selon moi, des hommes qui veulent vous renverser ne doivent mériter aucune pitié. Laissez-moi vous lire, pour vous donner une idée de leur morale, l'article suivant que je trouve dans leur journal officiel.

M. Jules Favre lit l'article de l'officiel relatif à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, il l'accompagne de quelques commentaires.

— Et pourtant, qu'avons-nous fait?

Les Prussiens voulaient désarmer la garde nationale, nous lui avons maintenu ses armes avec des efforts considérables. Que la France le sache, quoi qu'il arrive, nous serons avec elle.

L'amiral Saisset.—Eh bien! appelons la province et marchons sur Paris.

M. Tolain.—Nous ne nous payons pas de mots, nous voulons un vote.

M. Langlois est à la tribune. Les députés quittent leur banc. Il est obligé de descendre.

M. Tirard—J'arrive de Paris. Tous les maires sont réunis dans la mairie du 2e arrondissement. Une grande partie des mairies sont occupées par les maires réels. (Murmures.) Nous sommes en face des hommes de l'Hôtel-de-Ville; nous leur faisons échec. Je passe mes jours dans ma mairie; je vais y revenir après la séance; je sais mieux que personne, ce qui se passe à Paris.

En toute sincérité, je vous le dis, Paris peut être sauvé par des mesures de préservation.

Si vous voulez adopter notre projet, la tranquillité renaîtra. Dans trois jours nous serons maîtres de l'Hôtel-de-Ville; si nous revenons les mains vides ce soir à Paris, je ne sais pas ce qui pourra arriver. Je tenais à vous le dire.

M. Thiers—Plus les circonstances sont graves, plus la discussion est longue. Je remercie M. Tirard du courage qu'il a montré dans ces circonstances difficiles. Qu'il soit bien entendu que nous n'entendons pas marcher sur Paris; nous attendons que Paris fasse un acte de raison. Nous accorderons à Paris ses droits, nous n'y mettons qu'une restriction; on prendra des mesures pour que de pareilles infamies ne se reproduisent plus.

M. le président—On m'a remis plusieurs ordres du jour motivés.

M. Picard et M. Jules Favre déclarent que le gouvernement accepte ces ordres du jour indistinctement.

Un membre ayant demandé l'ordre du jour pur et simple, M. Favre répond que l'adoption de cette proposition serait considérée par le gouvernement comme hostile.

L'ordre du jour suivant est adopté :

L'Assemblée nationale, de concert avec le pouvoir exécutif, déclarant que l'administration municipale de Paris et des départements sera faite sur le principe des conseils élus, passe à l'ordre du jour.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE.

LES SEPT SAGES.—Les Heptasophes, ou les Sept Sages, ont célébré hier le 19e anniversaire de l'Ordre, qui fut organisé en 1852. A 3 heures, la procession, formée rue du Canal, s'est rendue aux Champs-Élysées, et de la rue St-Joseph, parcourant ainsi les quartiers les plus populeux de la ville. M. O. S. Babcock, comme grand-maréchal, avait un grand nombre d'assistants. M. M. A. Calongne figurait comme maréchal de la seconde division, assisté de M. L. Ducros; M. L. A. Wiltz, comme maréchal de la 3e division, assisté de M. J. Le Gardeur, et M. C. O. Gerlein, comme maréchal de la 4e division, assisté du Dr Dyer.

On ne croyait pas que l'Ordre comptât autant de membres, et la foule qui admirait la beauté de la procession a été surprise et charmée à la fois.

La fête s'est terminée à la salle du Lycée. Une superbe montre en or y a été présentée à M. Eugène May, du Conclave Aurora No 14. Cette cérémonie accomplie, un discours a été prononcé par le professeur Dimitry qui a fait l'historique de l'Ordre dont il fut un des fondateurs.

Parmi les auditeurs, il y avait beaucoup de dames.

LES WARRANTS LÉGISLATIFS.—Les témoignages suivants ont été reçus au greffe de la Huitième Cour de District, dans l'affaire de l'État représenté par le gouverneur contre Carter, président de la Chambre des Représentants et d'autres.

Henry Burch, d'Est-Bâton-Rouge, jure que la résolution pour payer F. Alexander, présentée par lui, a passé.

E. W. Dewees.—Il se rappelle que le Sénat a fait savoir à la Chambre, à 10 heures et demie du soir, qu'il s'était ajourné. Plusieurs membres demandèrent alors l'ajournement de la Chambre. Au lieu de prononcer l'ajournement, le président a fait prononcer l'adoption de plusieurs résolutions dont les membres avaient à peine connaissance. Il y avait une grande masse de résolutions empilées sur le bureau du secrétaire et le président en les voyant disait que c'était approuvé.

H. J. Hyams, d'Ouest Bâton-Rouge, prête serment et dit que la résolution qui passe pour avoir été présentée par lui, n'a pas été présentée du tout et n'a pas été adoptée.

John Gartschamp, de Jefferson, dit qu'il avait été informé qu'on se livrerait à quelques coquineries pendant les dernières heures de la session à l'aide du brouhaha et du désordre qui règnent ordinairement dans ces occasions. Il était donc apprêté à tenir note de tout ce qui devait se passer. Selon lui, les résolutions rapportées dans le journal comme ayant été présentées par MM. Matthews, du Tensas et Thompson, de St-Tammany et celle de Faulkner de Caldwell, n'ont jamais été adoptées ni lues.

M. Carr, ex-orateur de la Chambre, corrobore en général la déposition de M. Gartschamp. Il déclare, en outre, que la résolution de Faulkner fut déposée sur le bureau et qu'il fut très surpris de voir qu'elle avait été rapportée comme ayant été adoptée.

L'ex-orateur Stamps, de Jefferson, dit que la résolution présentée par Antoine a passé, mais que la résolution pour payer F. Alexander n'a pas passé, autant du moins qu'il peut se souvenir. Il n'avait jamais entendu parler ni de la résolution Faulkner ni de la résolution présentée par M. Matthews, du Tensas.

J. H. Bowen jure que la résolution Antoine fut présentée, mais il ne pense pas qu'elle ait été légalement adoptée. Elle ne fut pas lue par le secrétaire. Peut-être, ajoute-t-il, a-t-on voté, mais la Chambre n'était pas en nombre et ne savait ce qu'elle faisait tant la confusion était grande. Malgré cela, il croit que l'orateur déclara qu'elle était adoptée.

M. Bowen dit qu'il est certain que la résolution pour payer Frank Alexander ne fut pas appelée. La résolution pour les institutions de charité ne fut pas présentée, pas plus que la résolution pour payer Delhonde et Defresne. Il était alors près du bureau du secrétaire, ayant l'œil ouvert sur tout ce qui se passait. Quant à la résolution Thompson, elle ne fut pas appelée, pas plus que celle de Matthews, du Tensas.

C. J. Abell, de Bossier.—Il se rappelle que le secrétaire essaya de lire la résolution d'Antoine, mais qu'il ne put parvenir à la lire tout entière, et elle ne fut pas soumise à un vote. Il n'a jamais entendu parler de la résolution pour payer F. Alexander. Quant à la résolution pour les institutions de charité, il se rappelle qu'on a voté, mais que la Chambre n'était pas en nombre pour délibérer, bien que l'orateur l'ait déclarée adoptée; il n'a jamais entendu parler de la résolution pour payer Delhonde et Defresne et elle n'a pas passé dans cette soirée, à sa connaissance; il n'a jamais entendu parler de la résolution qu'aurait présentée M. Thompson, de St-Tammany; il n'a jamais connu la résolution Faulkner; il n'a jamais su non plus que la résolution attribuée à Matthews eût été présentée ou adoptée, et il n'aurait pas pu l'ignorer si elle eût passé, car il se tenait à 10 ou 15 pieds du bureau du secrétaire.

VISITE MALHEUREUSE.—Une femme, nommée Mary Brown, qui avait eu l'imprudence d'aller faire une visite, on ne sait trop dans quelle intention, à la cuisine de M. Nicholas Blass, rue du Bayou, au-dessous des rues St Jean et Broad, sur les 10 heures du soir, a reçu à la tête une balle qui lui a fait une blessure sérieuse. Amenée au corps-de-garde de la rue des Champs-Élysées, Mary Brown a annoncé qu'elle éprouvait une vive souffrance, ce qui a engagé l'officier du poste à la faire conduire à l'hôpital.

VOL.—La résidence de M. Elliot, rue Broadway, entre les rues Washington et Septième, à Carrollton, a été visitée hier, sur les 3 heures du matin, par des voleurs qui sont entrés par une fenêtre du salon et ont enlevé quelques pièces d'argenterie et une somme de [illegible].

FEU.—Hier matin, vers les 4 heures, le feu a été découvert dans une maison basse en bois, appartenant à M. Houseindrick, rue Austerlitz, entre les rues Camp et Chesnut. On a pu éteindre les flammes promptement et le dommage n'est pas considérable. Nous ignorons si la propriété est assurée.

ARRESTATIONS.—La police métropolitaine a opéré, dans ce dernier mois de mars, 2,470 arrestations.

Condition sociale—Personnes mariées 1,000; non mariées 987; inconnues 11; sachant lire et écrire 1,866; ne sachant ni lire ni écrire 1,069. A ce compte-là, l'instruction ne serait pas favorable à la moralité.

Nationalité—Angleterre 85; France 1[illegible]; Allemagne 267; Irlande 960; Italie, 6[illegible]; Espagne 6; Écosse 20; États-Unis 1,000; inconnues 13.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier soir, sous la présidence du maire.

Nombre de pétitions sont référées.

L'injonction de la Compagnie du Canal est lue.

M. Bonzano dit que cette injonction vient de la Compagnie du Canal de l'Île aux Vaisseaux.

Aussi longtemps que cette injonction subsistera le Conseil ne pourra statuer sur la question de dessèchement.

Un rapport, sur la pétition des bouchers relative au nettoyage des marchés est envoyé à l'assesseur.

Une résolution, qui est adoptée, nomme un comité de deux membres qui sera chargé de faire un rapport sur la convenance d'établir un asile de sûreté sur la propriété de F. Lamy, rue de l'Esplanade, propriété dont l'acquisition devrait être prochainement faite.

Des accusations contre le recorder Staës sont référées à un comité spécial.

L'ordonnance ayant pour objet d'augmenter le montant des bonds afin de dégrever les serveurs en quai est adoptée.

Sur motion de M. Shaw, l'avocat de ville est chargé de faire opposition à l'injonction prise contre la ville à propos du dessèchement.

Le Conseil s'ajourne.

COUP DE PISTOLET FATAL.—Hier soir, entre 11 heures et minuit, MM. W. Lenz et Wm Blaskie, tous deux allemands, ayant eu une altercation dans le Commercial Alley, M. Blaskie a reçu une balle à l'aine et somme M. Lenz d'avoir commis cet attentat; mais celui-ci prétend qu'il n'a fait usage d'aucune arme. Plusieurs individus se trouvaient alors dans le voisinage, mais aucun d'eux n'a vu tirer le coup de pistolet. Le blessé a été transporté à l'hôpital, et le chirurgien qui a examiné la blessure a déclaré qu'on ne saurait extraire la balle sans mettre en péril la vie de M. Blaskie. M. Lenz a été arrêté.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

Activité des Communistes.

Ils réparent les dommages causés à la Porte Maillot.

100,000 hommes décidés à défendre les barricades.

Disposition à transiger.

La transaction dénoncée aux Rouges et ce qu'ils demandent.

Pertes à la bataille de Neuilly.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 11 avril—Les élections supplémentaires pour la Commune ont été renvoyées. Le bruit de l'occupation de Dublin est controuvé.

Paris, 11 avril—La brèche à la Porte Maillot est praticable, et on s'attend à ce que l'assaut soit donné demain.

La Commune fait barricader chaque rue. Elle a sous ses ordres plus de cent mille hommes décidés à tout, et la prise de toutes ces barricades sera une œuvre terrible et sanglante.

New York, 11 avril—Dépêche du World.—Paris, 11 avril—Votre correspondant a eu ce matin une entrevue avec le Comité central. Ils ne cachent pas leur désappointement au leur dégoût aux œuvres de la Commune qui a renouvelé celles des révolutionnaires de 1793. Ils disent que leur but [illegible] les provinces et l'armée. Tout le monde est contre nous. Il faut que nous repoussions le pouvoir que nous avons cédé à la Commune. Elle est incapable de gérer ou de diriger les opérations militaires. Nous, qui l'avons créée, il nous faut la démolir. Il ne nous reste plus qu'à [illegible] Versailles, ou à être anéantis nous-mêmes. Si nous ne renversons pas Versailles, nous sommes perdus avec la république.

Paris, 10 avril, par Londres, 11 avril, 3:30 du matin—Le *Mot d'Ordre* dit que le parti des guillotineurs, la cavalerie et la [illegible] [illegible] On croit que le principale attaque de l'armée de Versailles contre la ville sera faite dans la direction de Montrouge. [illegible] membres de la Commune, a été [illegible] des avant-postes.

Thiers a offert de donner des sauf-conduits aux délégués du parti de la conciliation qui pourront quitter Paris. Un de ces délégués, M. Bonnemez, est déjà allé à Versailles sans attendre le sauf-conduit.

Assy a été arrêté. On assure qu'il y a mésintelligence entre la Commune et le Comité central.

La canonnade s'est ralentie aujourd'hui. Par ordre du Comité on élève des barricades aux Champs-Élysées sur la place de la Concorde et dans les rues adjacentes. Une flottille de bâtiments cuirassés est en vue sur la Seine et une attaque est imminente.

Plus tard—Aujourd'hui, l'armée de Versailles s'est reportée en arrière après avoir occupé contre le pont et la porte Maillot.

On croit que le maréchal Mac Mahon va entreprendre des opérations sur une vaste échelle. 18 membres de la Commune ont quitté [illegible]

Bruxelles, 10 avril—L'*Indépendance belge* dit que Favre va [illegible] de conclusion de la paix [illegible] Bismarck une nouvelle [illegible] rétablissement prochain de l'ordre à Paris.

Paris, 11 avril—Les autorités de la Commune ont redoublé de précautions contre le départ de personnes de la ville, sans passeports.

Dombrowski annonce la complète occupation d'Asnières par les nationaux et les opérations effectives des chars cuirassés sur les chemins de fer de Versailles et de St-Germain.

Les affaires à la Porte-Maillot se sont améliorées, les nationaux ayant réussi à rétablir la porte. Les dommages causés par la canonnade pendant le jour. Ils ont aussi élevé des batteries additionnelles et fortifié [illegible]

On dit que Fabrice a informé le gouvernement de Versailles que la Commune de Paris lui a notifié sa résolution d'arrêter [illegible] [illegible] Les troupes [illegible]

Dépêche à la *Tribune* :

Versailles, 10 avril — Les insurgés ont fait deux sorties dimanche, l'une contre Châtillon et les plateaux. On s'est fusillé vivement pendant deux heures. Les insurgés ont été repoussés. Une autre sortie [illegible]

On attend aujourd'hui d'Allemagne 70,000 réguliers français. La garnison prussienne à St-Denis a été renforcée de 6,000 gardes royaux.

Londres, 11 avril—Une dépêche de Versailles, du 10, dit: Hier, les forts de Vanves et d'Issy ont été bombardés. Les familles des généraux tués à la bataille de Neuilly ont eu lieu aujourd'hui avec l'assistance d'une immense foule.

Paris, 11, par Londres, minuit—La canonnade et le feu de mousqueterie ont repris ce matin à la porte Maillot, à Neuilly, à la porte des Ternes et au Bois de Boulogne.

Des députations sont allées à Versailles pour proposer des mesures de conciliation. Elles sont chargées d'insister sur le maintien de la république et des franchises municipales et de demander que les nationaux seuls auront la garde de Paris. et si Thiers rejette ces conditions, de demander quelles conditions le gouvernement de Versailles a à proposer.

Berlin, 11 avril—La *Gazette de la Croix* dit : Le gouvernement anglais tâche de décider l'Allemagne à intervenir pour le rétablissement de l'ordre à Paris.

Berne, 11 avril—Le nombre total des soldats français renvoyés de Suisse en France est de 84,000.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 11 avril — CHAMBRE—La séance a été employée à discuter le bill des allocations pour le déficit. M. Dawes s'est opposé au parc projeté pour cette ville. Une des clauses du bill rappelle la loi qui fixe la réunion du Congrès au 4 mars.

M. Brooks a dit que la Chambre devait envisager la question du revenu comme il convient à des hommes d'État, et réduire le surplus du revenu sur les dépenses courantes à zéro millions. Il a préparé deux bills sur ce sujet, l'un pour réduire les taxes, l'autre pour la remise des paiements en espèces; il les présentera quand le comité s'organisera. Il a cité un grand nombre d'articles d'importation que le Congrès devrait exempter, entre autres les articles utiles à la construction des navires et à la marine.

Plusieurs amendements ont été votés, mais il n'y a pas eu de vote final.

SÉNAT—M. Sherman a présenté une résolution chargeant le comité de finances d'examiner, pendant les vacances, les impôts existants et de proposer des amendements au bill de la Chambre qui abolit certaines taxes, afin de simplifier et de réduire les taxes et les droits de douane, de façon à ce que le total des impôts ne dépasse pas la somme nécessaire au paiement des obligations et à l'administration du gouvernement sur les bases de l'économie la plus stricte.

La résolution a été déposée jusqu'à demain. La résolution pour admettre les deux sénateurs de la Géorgie a été déposée sur le bureau par un vote de 19 contre 17.

Le bill d'amnistie voté hier par la Chambre a été reçu, lu deux fois et déposé. M. Robertson a donné avis qu'il demanderait la prise en considération du bill avant la fin de la session. M. Edmunds a dit qu'il s'y opposerait, à quoi M. Robertson a répliqué en disant qu'il voulait voir si la majorité du Sénat était disposée à y opposer.

La discussion du bill des Ku-Klux a été reprise. M. Trumbull s'est opposé aux amendements rapportés par le comité judiciaire, attendu qu'ils tendaient à punir des personnes pour violation des lois d'État sans aucune référence à la Constitution ou aux lois des États-Unis. Il a fait allusion aux dangers qui résulteraient d'une législation inutile et injustifiable de l'espèce voulue. M. Johnson a parlé contre le bill. Le Sénat n'a pas encore voté.

Washington, 11—Hier soir, un individu, disant s'appeler Daniel, a dit Dunn, d'un coup de feu au moment où il essayait de s'introduire dans le wagon de l'Express. Il avait [illegible] d'y compter [illegible] à Goldsboro.

NOUVELLES DIVERSES.

Kingston, Jamaïque, 11 avril—Le Président d'Hayti, depuis le départ des commissaires de l'Union, a reçu de chaque ville et village de la République des adresses couvertes de nombreuses signatures, [illegible] l'établissement des Haïtiens pour leur nationalité et de leur détermination à maintenir leur indépendance contre toute agression de quelque côté qu'elle vienne et de quelque manière qu'elle se montre. Les adresses expriment les mêmes sentiments contre la cession projetée de Samana et l'annexion projetée de Santo-Domingue.

Le Président Saget, Au Congrès et dans la presse dominicaine ces discussions s'élèvent sur l'annexion de toute l'île et aussi sur celle d'Hayti, le gouvernement et le peuple des États-Unis étant pour seul devant convaincre de l'utilité d'un tel événement. Les autorités haïtiennes, les signatures sont publiées dans le journal officiel. Le Président n'a répondu à aucune.

Kingston, 6 avril—Docteurs venant d'Angleterre [illegible] Le Narcissus, portant le pavillon de l'amiral Seymour, [illegible] Le Narcissus [illegible] [illegible] ont été à Port-Royal.

St. Charles, [illegible] parti le 7 à bord du [illegible] [illegible] Le [illegible] [illegible] [illegible]

New York, 11 avril—Arrivé : [illegible] Champion, [illegible], Cambria, Nevada, Adriatic.

Le [illegible] Dahomey est arrivé.

Hartford, Connecticut, 11 avril—Le Dr [illegible] de [illegible] a renvoyé la vérification des votes pour le gouverneur, les officiers [illegible] à la réunion du Congrès, au 22 avril.

Stanton, Virginie, 11 avril — Thomas [illegible], accusé du meurtre de M. Whitlock, vers [illegible] a été enlevé de la geôle vers [illegible] et pendu à un arbre près de [illegible]. Le geôlier et l'ex-shérif [illegible] [illegible] leur avaient refusé les clés, que ces hommes brisèrent les portes et ont enlevé [illegible]. Aucun de ceux qui sont entrés n'a été reconnu, et, cependant, ils n'étaient pas déguisés.

Hodge avait été précédemment accusé [illegible] de cette localité.

Cette première application de la loi de Lynch dans cette localité est universellement condamnée.

Louisville, 11 avril—Robt. T. Gleen, de [illegible], Ky., citoyen éminent de cette contrée et membre de la Législature d'État, a été trouvé mort dans son lit ce matin. On suppose qu'il a succombé à une attaque de [illegible].

Le corps de Henry Anderson, citoyen de Louisville, a été trouvé dans la rivière aujourd'hui. Le jury du coroner a rendu un verdict de suicide.

Lawrence, Ky., 11 avril—L'immigration dans cet État a été considérablement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Missouri, Kansas et Texas fait faire des démonstrations sur le pied de deux milles par jour. [illegible] le révérend l'Administration [illegible] de l'immigration au Kansas pour faire la [illegible] [illegible] [illegible] à 12 millions de têtes. 200,000 personnes seront installées dans le Kansas la saison dernière.

Chicago, 11 avril—Dans le comté de Polk [illegible], Iowa, le dommage causé par la tempête de samedi s'élève à $50,000. Des dévastations semblables ont désolé de grandes portions de l'État. Il est tombé hier à St-Paul quatre pouces de neige. Une violente tempête de neige a commencé à Sioux City dimanche et a régné jusqu'à hier soir. Les routes sont bloquées. Les fils télégraphiques sont à bas et il en est résulté un grand dommage.

St-Louis, 11 avril—Grand ouragan à Keokuk hier. Le toit de l'église catholique a été emporté. La toiture de la prison [illegible] [illegible] ont été démolies.

Milwaukee, Wisc., 11 avril—Le Mississippi est maintenant ouvert à la navigation et il n'y a presque plus de glace au lac Pepin.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 11 avril, soir—Coton calme à 7 3/4 à 7 7/8; Orléans 7 7/8. Ventes 10,000 balles. Filés et tissus soutenus.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 11 avril—Argent plus facile à 6 [illegible]. Or [illegible]. Coton, soutenu; ventes 2,000 balles; Uplands [illegible].

Louisville, 11 avril—Coton [illegible] [illegible] de famille 6. Maïs en baisse. Porc languissant [illegible] Bacon [illegible].

Memphis, 11 avril—Coton calme et [illegible]. Middling 14 1/4.

Galveston, 11 avril—Coton calme. Bon Ordinaire 12 1/2. Stock [illegible].

Mobile, 11 avril—Coton [illegible]. Middling [illegible]. [illegible] balles.

Savannah, 11 avril—[illegible] [illegible]

Charleston, 11 avril—Coton ferme et [illegible]. Middling 14 [illegible]. Stock 22,919 balles.

Cincinnati, 11 avril—Coton ferme et en demande. Middling 14 1/4. Farine inactive. De famille 6 à 6 25. Porc plat inactive et nominal à 18 1/2. Graisse [illegible] Bacon [illegible] Whiskey 88.

Chicago, 11 avril—Farine inactive. Blé actif à $1 1/2. Porc $18 25. Graisse [illegible].

St-Louis, 11 avril—Farine sans changement. Blé actif. Maïs en hausse. Bacon [illegible] [illegible]. Graisse inactive à 11 3/4, au détail.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 11 avril—Descendu Shannon à 7 h. ce matin, Indiana à 8 heures, hier soir, [illegible] à 6 heures du matin. Le fleuve monte lentement.

Louisville, 11 avril—Arrivés, les steamers Belle Silver et le Messenger, de la Nlle-Orléans.

Partis, le Glencoe et le Kinney pour le même port.

Cincinnati, 11 avril — Partis : Le Potomac et le Pioneer, pour la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 11 avril, 6 p. m.—Baromètre 29.80. Vent N. E. léger. Arrivé, navire Sherman, en 30 jours de Boston.

(*Dépêche d'hier soir.*)

Washington, 11 avril—Les troupes de Versailles sont complètement maîtresses de la situation à Neuilly, maintes habitants ont fait dit [illegible] Le feu du Mont-Valérien est continuellement violent. On entretient un feu très vif dans le Bois de Boulogne.

La ligue pour la défense des citoyens de Paris demande la liberté communale et aussi que la garde de Paris soit confiée à la garde nationale seule.

L'abbé Deguerry est mort d'une congestion cérébrale.

Deux mille insurgés, sortis de Châtillon, ont été repoussés.

On dit qu'ils demandent à l'Église un million de francs en qualité [illegible] de Paris et ont dit [illegible] leur demande.

Favre, dans un discours devant l'Assemblée, a dit : Toutes les puissances européennes reconnaissent que le gouvernement de Versailles, comme le seul autorité légitime. Le général Fabrice, administrateur allemand en France, refuse l'entrevue demandée par [illegible] avec la Commune.

Un autre orateur affirme que l'ordre est rétabli dans toute la France.

Les insurgés ont enlevé la vaisselle plate de l'hôtel des affaires étrangères à Paris. Thiers proclame qu'il n'y a rien de changé dans l'état de Paris vis-à-vis de la France. La conduite des troupes de Versailles a été admirable jusqu'à présent. L'insurrection de Toulouse a été supprimée. On prévoit un débarquement des nationaux à Marseille.

Le *Journal Officiel* a soin de nier que l'Assemblée favorise la royauté comme forme de gouvernement futur, pour la France, mais il dit, sans détour, que le Napoléonisme et le Communisme doivent périr.

Les nationaux qui ont été attaqués à Asnières, réclament la victoire. La force de l'armée de Paris est de 200,000 hommes. Des torpilles ont été placées dans l'avenue de la Grande Armée.

Le Rhin et la Saône ont été entourés. On attend de l'Allemagne, [illegible] 30,000 réguliers.

Washington—Sénat—L'affaire de Blodgett et Goldwaith a été déposée sur la table. [illegible] ne reviendra pas pendant cette session.

Proclamation

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

On a affiché sur les murs de Versailles la proclamation suivante adoptée le 21 mars par l'Assemblée Nationale au peuple et à l'armée.

Citoyens et soldats.

Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une révolte ouverte contre la souveraineté nationale, ajoute en ce moment comme un malheur désastre à tous les maux de la patrie. Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à peine de nos champs ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris, qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre et la ruine, le déshonneur. Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de république, qui n'a de sens qu'avec l'inviolabilité et le respect de la liberté.

Déjà, nous le savons, la France entière repousse avec indignation cette odieuse entreprise. Ne craignez pas de nous ces faiblesses morales qui aggraveraient le mal en le rendant [illegible] avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez remis, pour sauver, organiser, constituer le pays, ce grand et suprême principe de la souveraineté nationale. Nous le tenons de vos libres suffrages, les plus libres qui furent jamais, nous assurons [illegible] de vos représentants à la vue seule [illegible] nous en a donné. C'est en vous nous avons défendu [illegible] contre la puissance et la [illegible] voilà ce que vous avez voulu. C'est en vous que nous puiserons [illegible] nous le garderons, nous la voulons: à plus forte raison, nous la garderons contre cette poignée de factieux qui prétendrait l'imposer. Ce que nos cœurs de France, qui de votre part, au nom de la France, n'est pas pour y laisser longtemps dévaler par eux par des autorités factices.

Citoyens et soldats.

Il s'agit du premier de vos droits, c'est à vous de le maintenir. Pour faire [illegible]

Jockey Club de la Métairie.

COURSES DU PRINTEMPS. — 1871.

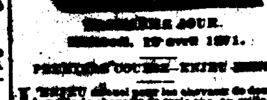

TROISIÈME JOUR.

MERCREDI, 12 avril 1871.

PREMIÈRE COURSE—ENTRY [illegible].

[illegible] allocation pour les chevaux de deux ans. [illegible] [illegible] recevra $50, le troisième sauvera son entrée. Clôture, le 1er janvier [illegible] avec [illegible] souscription.

Le p. g. de G. W. Tally, WILLIAM J. MINOR, prov. de [illegible] qui provient de [illegible] [illegible] prov. de Lexington. Couleurs [illegible] casaque blanche.

Le p. ch. de Justin Nelligan, prov. de Lexington. [illegible]

Le p. b. de A. Buford, EMMA BANHAM, prov. de [illegible] [illegible] et Engineer.

Le p. b. de Warwick & Montgomery, RIGHTWAY, prov. de [illegible] et de Mary Farris.

Le p. ch. de Warwick & Montgomery, [illegible] WILKES, prov. d'Asteroid [illegible] Wright et [illegible]. Couleurs, casaque bleue, gilet [illegible].

Le p. ch. de Warwick & Montgomery, UREOLA DANE, prov. de Lexington, [illegible] et d'Albion. Couleurs, casaque bleue, gilet rouge, écharpe blanche.

Le p. de M. B. Foley LAVERGNE, prov. de [illegible] et de Wagner. Couleurs, casaque [illegible].

Le p. b. de A. C. Franklin, HAMPTON, prov. de Jack Malone et [illegible] Temple et Albion. Couleurs, casaque rouge, gilet vert, écharpe blanche.

Le p. b. de W. H. Williamson, prov. de [illegible] et de Scotland. Couleurs, casaque bleue, gilet orange.

Le p. b. de H. B. Chenault, prov. de Jack Malone et [illegible].

Le p. ch. de E. B. Chenault, JEFF. DAVIS, prov. de Jack Malone et de Scythian. Couleurs, bleue et blanc, avec garnitures rouges.

Le p. b. de G. W. Thomas, AU [illegible], prov. de [illegible] Baltimore, Dixie et de Sovereign.

Le p. ch. de Crowley & [illegible], QUARTERMASTER, prov. de [illegible] [illegible], et [illegible] Yorkshire.

Le p. b. de T. G. Moore, prov. de [illegible] [illegible] et Lexington.

Le p. b. de W. Jennings, JUNGLE, prov. de Jack Malone et de [illegible]. Couleurs, casaque rouge, gilet bleu et rosette blanche.

Le p. b. de W. Jennings, LINGARD, prov. de [illegible] et de Boston.

Le p. b. de Thos. G. Bacon, GIRL OF MY HEART, prov. de Warminster. [illegible]

Le p. ch. de A. Keene Richards, MAC BOX, prov. de [illegible] Davis, [illegible] et Yorkshire imp. Couleurs, rouge et rouge, écharpe blanche.

Le p. b. de John Baker, LADY FAIRFIELD, prov. de [illegible] Scotland, [illegible] Lexington et [illegible] imp. Couleurs, casaque [illegible].

Le p. ch. de Wm. Cottrill, FRANK ROSS, prov. de [illegible] [illegible]. Couleurs, rouge et rouge, écharpe blanche.

Le p. b. de Wm. Cottrill, BILLY WILLIAMSON, prov. de Daniel Boone, Corinne et Portland. Couleurs, rouge et rouge, écharpe blanche.

Le p. b. de Harrison Asks, prov. de Rebel, [illegible]

Le p. b. de A. Keene Richard, TURMAN, prov. de Jack Malone, Lass et Sidney et Knight of St. George imp.

Deuxième course—Bourse du Club $[illegible]—Pour chevaux de deux milles.

1. [illegible] M. Baker fait courir la pouliche baie de [illegible] [illegible], NANNIE DOUGLAS, 4 ans, prov. de Revenue et de Wagner. Jockey, [illegible].

2. Keene Richards fait courir le cheval bai [illegible] VICTORY, âgé, prov. d'Uncas [illegible] et de [illegible], lesquelle descend de Glencoe. [illegible]

3. W. Cottrill fait courir le cheval hongre bai, de W. Cottrill, MORGAN SCOUT, 4 ans, prov. de John Morgan et de Lizzie Morgan, la quelle descend de Glencoe, imp.

Troisième course—Bourse du Club $[illegible]—Pour chevaux d'un mille.

1. E. B. [illegible] fait courir le cheval bai foncé WOODBURN, de L. B. Armstrong, 4 ans, prov. de Lexington et de Lulu Horton, laquelle descend d'Albion.

2. H. Tally fait courir la pouliche bai EVERTON, 3 ans, prov. de Wardell, qui descend [illegible] [illegible] [illegible]

3. D. A. Wilson fait courir le cheval hongre, bai, de L. Barnes, MENTON, 3 ans, prov. de Rogers et de [illegible]. Jockey, couleurs [illegible].

4. W. [illegible] fait courir la pouliche bai [illegible] [illegible] B. Chenault, 5 ans, prov. de Brown Dick et de [illegible]. Jockey, costume tout blanc à l'[illegible].

5. A. Keene Richards fait courir le poulain bai foncé, [illegible] DOUGHERTY, prov. de Hunky Free et d'[illegible]. Jockey, costume tout [illegible].

6. F. E. Marmaduke fait courir le poulain bai foncé LET. GEN. VILLAGE BLACKSMITH, prov. de Vandal et de Clodora, laquelle descend de Wagner. Jockey, casaque cramoisie, gilet rouge.

7. John Harkins fait courir le poulain bai foncé de J. Williamson, JOHN McDONALD, 3 ans, prov. de Brown Dick et de Dolly Carter, laquelle descend d'Albion. Jockey, costume bleu. [illegible]

Ex-Gouverneur P. O. HEBERT,

Président du Club de la Métairie.

La première course, chaque jour, commencera à trois heures précises.

Les chars du [illegible] de la Métairie et ceux des Champs-Élysées, rue Canal, partiront de l'heure pour le Champ de Courses [illegible] à midi heures, les jours de courses.

Entre la première et la deuxième course, M. E. B. Chenault vendra un beau lot de chevaux par encan. Voir le "Course Reveau."

PRIX D'ENTRÉE

Les indigènes Quarter-Stretch, qui serviront [illegible] [illegible] $2 00

[illegible] 1 00

[illegible] 1 00

[illegible] [illegible]

11 avril— Métairie Office, 37 rue Carondelet.

Au Public.

Nouvelle-Orléans, le 11 avril 71.

Monsieur l'Éditeur,

[illegible]

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Éditeur,

Votre très humble serviteur,

LOUIS BISSEY, père.

Société Italiana del Tiro al Bersaglio.

La séance ordinaire del tiro al bersaglio avrà luogo domenica [illegible].

S. BELLOTTO, Segretario.

Avis aux Contribuables—Taxes d'État.

Bureau du Percepteur des Taxes d'État—No de la rue Bienville, Deuxième District

AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIÈME DISTRICT.—A partir du LUNDI 1er mai, toutes les taxes qui n'auront pas été payées [illegible] [illegible] [illegible]

L. E. LEMARIÉ, Percepteur des Taxes d'État dans le Deuxième District.

Demande de Domestique.

ON demande une bonne domestique de couleur, [illegible] au No [illegible] rue Royale, près St-Louis.

Tombola Patriotique Française.

AU PUBLIC.

LE SOUSSIGNÉ, au nom du comité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

C. ROUVER.

Émigration française.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LES habitants de la Nouvelle-Orléans [illegible] le VENDREDI, 14 du courant, à 7 heures du soir, à la loge de la Parfaite Union [illegible]

E. BERNARD.

A. TOURRE.

Pensionnat et Externat DE DEMOISELLES,

Rue Claiborne, [illegible], entre Hôpital et Ursulines, [illegible]

Mmes GARREAU & DEMS.

[illegible]

AVIS.

Le brick italien INDIFFERENTE, capitaine Gotto, [illegible] [illegible]

T. BAILLY-BLANCHARD Jr.

800 Caisses CHANDELLES de l'Étoile, [illegible]

[illegible]

Ouvriers Barbiers.

ON demande deux bons OUVRIERS BARBIERS. S'adresser au No 4, rue Dumaine.

Avis.

Mme BEAUJEU, institutrice brevetée, [illegible]

SALSEPAREILLE D'AYER Pour la Purification du Sang.

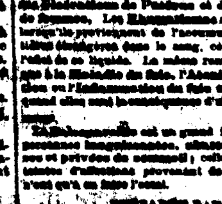

Cet excellent remède doit sa réputation aux guérisons qu'il a opérées [illegible]

[illegible]

PRÉPARÉE PAR

Le Dr J. C. AYER & Co.,

Praticiens et Chimistes,

à Lowell, Mass.

A VENDRE PARTOUT LES PHARMACIENS.

GRAND DEBALLAGE

CHALES EN [illegible] LAMA & PUSHER [illegible]

[illegible]

Nos célèbres GRENADINES SOIE NOIRE RAYÉES, COULEURS, qui sont très connues pour leur bon marché à 25 cts [illegible]

THEODORE DANZIGER & SON,

[illegible] Canal,

Entre Bourgogne et Remparts.

Grande Partie de Jeunes Coqs.

LE KENTUCKY ET LA LOUISIANE [illegible]

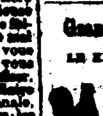

[illegible]

THEODOR DANZIGER & SON,

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

Offrent cette semaine

[illegible]

— Aussi —

[illegible]

Theodor Danziger & Son.

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

(Entre Bourgogne et Remparts.)

VACCIN FRAIS,

De l'Institut américain de Vaccination animale des îles de Cuba et Puerto-Rico.

(Créé par décret royal en 1868).

[illegible]

ONGUENT DE BORELLY,

[illegible]

Un assortiment complet d'HUILES ESSENTIELLES.

A vendre par P. CURACHS, Coin Royale et St-Philippe.

BONS MARCHÉS

En Fusils, Quincaillerie et Coutellerie.

Aux Marchands de la Campagne.

S. S. CHURCHILL & BRO., successeurs de Taylor & Churchill, 81, Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette, [illegible]

S. S. CHURCHILL & BRO.,

81, Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette.

AU PUBLIC.

L'Acte No [illegible] de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE par [illegible]

[illegible]

Marchandises de Printemps.

LE soussigné annonce à sa clientèle que son magasin est pourvu, de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, caleçons, etc., etc.

Il sollicite les [illegible] [illegible]

C. LAZARE,

No 105, Vieille-Levée.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, BISCUIT DE CAFÉ, etc.

Fire Works:

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par

NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Au Public.

MALGRÉ la déclaration de MM. Fowler & Co. [illegible] M. W. S. BOWMAN [illegible]

AGENCE, RUE DU CAMP, No 8.

ROB'T E. LEE'S

CHEAP HAT STORE.

Coin Royale et St-Louis.

Nouvelles Marchandises DU PRINTEMPS

GUÉBLE & NIPPERT,

127 ... RUE DU CANAL ... 127

REÇU par le steamer Cheyenne, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES.

[illegible]

GUÉBLE & NIPPERT.

Avis.

COMME le [illegible]

LOUIS FALK

No 27 rue Bourbon.

Nouveautés! Nouveautés!

LA maison BEHRENS ayant complété son assortiment d'articles de modes et de fantaisie de printemps pour dames et enfants, offre aux acheteurs le choix le plus varié de NOUVEAUTÉS comprenant CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CRÊPES, DENTELLES BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, BOBINETS, ORGANDIES, TARLATANNES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIES, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées et communion. Le [illegible] vend à très bas prix.

Rue Royale, No. 27.

PROPRIÉTÉS A VENDRE ET A LOUER.

A Vendre,

UNE BOULANGERIE bien achalandée, encoignure Dauphine et Dumaine. [illegible]

J. B. CAMORS & CO.

No 27 rue Tchoupitoulas.

Une Occasion Rare.

[illegible]

Maison à louer.

Une maison à deux étages, très vaste et très commode, avec jardin, [illegible] rue Dumaine.

S'adresser à J. CARPENTIER, [illegible]

A LOUER A BAIL.

La MAISON A DEUX ÉTAGES, No [illegible] rue Kerlerec, entre les rues Villeré et Marais.

S'adresser sur les lieux.

A Vendre,

UNE épicerie, bar room et autres dépendances [illegible]

A Vendre POUR CAUSE DE DÉPART.

LA PENSION située rue des Magasins, No [illegible]

A vendre,

UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No [illegible] rue Dumaine, [illegible]

A Louer,

A partir du 1er mai [illegible]

[illegible]

A vendre ou à louer, à Mandeville,

[illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 11 AVRIL—CLASSE No [illegible].

[illegible]

Les numéros ci-dessus, publiés dans tous les journaux, [illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

[illegible] 11 avril 1871

[illegible] Commissaires.

AVIS.

[illegible] Krug & Co. [illegible]

A. ROCHEREAU & Co.

[illegible] rue St-Louis, [illegible] Nlle-Orléans, 4 avril 1871.

Champagne [illegible]

300 [illegible] CHAMPIGNONS secs.

[illegible] MACARONI d'Italie.

[illegible] VINAIGRE DE FRAMBOISES

[illegible]

J. B. GUÉLARD, 46 rue Royale.

REÇU—

[illegible]

JULES ROSE.

LES BALANCES dont MM. Fowler & Co. ont parlé dans le "Bulletin" de dimanche ne sont pas celles dont se servent les États-Unis.

MM. FAIRBANKS & Co. fournissent les balances et les poids aux bureaux de poste de toute l'Union. [illegible]

Une des preuves de la ville Fairbanks, dans quelques jours [illegible] BALANCES DE FAIRBANKS.

W. S. BOWMAN, Agent,

No 26 de la rue du Camp.

Bureau du Collecteur des Taxes d'État.

[illegible]

Aux Contribuables de la Taxe [illegible] District de la Ville de la Nlle-Orléans.

A PRÈS le 20 avril 1871, le recouvrement des Taxes [illegible]

GEO. A. SHERIDAN, Collecteur, Premier District.

Banque d'Épargnes de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] CANAL [illegible]

(Incorporée le 15 mars 1855.)

OFFICIERS:

[illegible]

Pianos, [illegible] Pianos,

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ——— Rue Royale ——— 9

IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des États-Unis.

[illegible]

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CHICKERING et VAUPEL, etc., etc.

[illegible]

En Débarquement des navires "Paramount" et "Mercury", DE BORDEAUX.

200 barriques VIN ROUGE St. Macaire, [illegible]

A vendre par

L. BORDELOIS & CO.,

No 28, rue Bienville.

De quel fil vous servez-vous?

LE FIL DE COTON LONGUE SOIE, DE WILLISTON

Le meilleur des fils.

[illegible] BRUSH & MASON,

[illegible]

Bohn and B. Mannion,

[illegible] Rue Carondelet [illegible]

EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur

MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres.

DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris.

S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne.

M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort.

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC,

[illegible] Nouvelle-Orléans.

Livres de droit.

VENANT d'être reçus de New-York, un grand assortiment de LIVRES DE DROIT [illegible]

F. F. HANSELL, [illegible] Commercial Place.

Beurre. Beurre. Beurre.

LES propriétaires d'hôtels et de restaurants, [illegible] BEURRE DU NORD, [illegible] No 34 de la rue [illegible]

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14 ... RUE ST-LOUIS ... 10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de

[illegible] FRANÇAIS, [illegible] CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE.

FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, [illegible]

HENRY TRICOU. EUGÈNE BOISSEAU

TRICOU & BOISSEAU

88 — Common St. — 88

ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX [illegible] pour hommes et enfants, [illegible] CHAPEAUX pour femmes et enfants.

Farley's Saloon,

[illegible] Rue St-Charles [illegible]

[illegible]

LA BUVETTE [illegible]

A. FARLEY, Propriétaire.

$10 DE RÉCOMPENSE.

Chien perdu.

[illegible]